

Publié le 22/11/2023

Délibération du Conseil municipal

Séance du 21 novembre 2023

Le vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
LIOTON Valérie	à VIGNER Jean-Philippe
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
RETHORE Jacqueline	à CHOUTEAU Edith

Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LIZE Didier, SOURICE Corinne

Convocation adressée le 15 novembre 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 22 novembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE2111-04 | Subvention complémentaire au CCAS

Madame Emilie BOYER, adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22SE1312-04 fixant les subventions versées sur le budget principal de la commune,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 14 novembre 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer une subvention complémentaire au CCAS de 8 200 € pour l'année 2023.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

